



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **15 DECEMBRE 2025**  
Délibération n° **DEL-2025-0415**

Objet: Vœu : Soutien au maintien du Lycée des Métiers Le Bréda et demande de suspension du projet de fermeture

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 48  
Pouvoirs : 11  
Absents : 0  
Excusés : 26  
Pour : 59  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**17 DEC. 2025**

et publié le

**17 DEC. 2025**

Secrétaire de séance :  
Damien VYNCK

Le lundi 15 décembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 09 décembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Annie TANI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Pierre FORTE à Jean-François CLAPPAZ, Claudine GELLENS à François OLLEON, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA, Martine VENTURINI à Henri BAILE, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Le Président expose que le 26 novembre 2025, la décision de fermer le Lycée des Métiers Le Bréda à l'issue de l'année scolaire a été annoncée sans concertation préalable avec les équipes pédagogiques, les familles, les collectivités territoriales, ni les acteurs socio-économiques concernés.

Le Lycée des Métiers Le Bréda accueille des jeunes parfois en situation de grande fragilité sociale, propose des formations indispensables - notamment dans les services à la personne et l'hôtellerie-restauration - et constitue pour de nombreux élèves une véritable seconde chance, parfois la dernière avant le décrochage scolaire.

Il assure une mission d'insertion professionnelle et de prévention du décrochage déterminante, notamment via la 3<sup>e</sup> prépa-métiers, et contribue à la vitalité économique du territoire en maintenant des emplois locaux et des compétences rares.

La fermeture du lycée aura inévitablement des conséquences éducatives, sociales, économiques et territoriales majeures : recul de l'offre éducative en moyenne montagne, disparitions de formations essentielles, fragilisation de l'égalité d'accès à la formation, diminution de l'attractivité du territoire, et impact négatif sur les familles et les jeunes les plus vulnérables.

Le lycée d'Allevard répond en outre à des besoins de recrutement particulièrement importants dans le Grésivaudan, notamment grâce à ses filières CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) et Bac Pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).

Notre territoire est en effet vieillissant : il compte déjà 8 EHPAD, bientôt 9 avec l'ouverture en 2026 de l'établissement de Sainte-Marie-d'Alloix. Tous rencontrent des difficultés de recrutement. Le lycée professionnel d'Allevard représente pour eux un vivier indispensable de futurs professionnels. Les élèves du Bac Pro ASSP y effectuent d'ailleurs régulièrement des stages, notamment à l'EHPAD Belle Vallée, géré par la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG).

S'agissant de la petite enfance, la demande sociale est elle aussi croissante, portée notamment par l'augmentation du nombre de familles monoparentales, pour lesquelles les solutions de garde conditionnent l'accès ou le maintien dans l'emploi. C'est dans ce contexte que, dès 2023, la CCLG a soutenu la création d'une section CAP AEPE en formation initiale, s'engageant à accueillir les stagiaires dans les multi-accueils du Grésivaudan.

Ces besoins ne relèvent pas de la seule observation locale : ils sont confirmés par l'enquête Besoins de main-d'œuvre (BMO) France Travail Isère en date du 3<sup>e</sup> trimestre 2025, qui place les métiers du soin et de la petite enfance parmi les secteurs en tension forte.

Enfin, il convient de souligner le dynamisme remarquable de l'équipe pédagogique, engagée dans le développement de partenariats de qualité. France Travail, la CCLG et le Campus des Métiers et Qualifications STMV (métiers de la santé tout au long de la vie) ont pu compter en 2024 et 2025 sur l'implication des classes pour des démonstrations métiers, des actions de sensibilisation au handicap lors des forums des métiers.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Le principe d'égalité des chances doit rester au cœur des missions de service public, il est particulièrement crucial dans les territoires de montagne, et impose de garantir à tous les jeunes un accès réel et de proximité à des parcours de formation adaptés, professionnalisants et émancipateurs.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'affirmer son attachement indéfectible au maintien du Lycée des Métiers Le Bréda, établissement essentiel à la cohésion sociale, à l'insertion professionnelle des jeunes et à l'égalité des chances sur le territoire,
- De demander la suspension immédiate du projet de fermeture, afin de préserver la continuité éducative et sociale pour l'ensemble des élèves et des familles,
- D'exiger l'ouverture d'une véritable concertation, associant l'ensemble des parties prenantes : équipe éducative, familles, collectivités territoriales, associations gestionnaires, acteurs économiques et sociaux du Grésivaudan et de la Savoie,
- D'appeler à la recherche d'une solution pérenne et respectueuse des besoins du territoire, garantissant le maintien des formations, la poursuite des missions d'accompagnement individualisé et la préservation des emplois,
- De réaffirmer que l'égalité des chances ne peut être un principe proclamé mais doit être une réalité concrète, ce qui implique de maintenir une offre éducative de proximité, inclusive, accessible aux jeunes en difficulté et adaptée aux besoins locaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **15 DEC. 2025**

Le Président,  
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.